

La Commission permanente du 5 octobre axée sur la transition écologique et le rayonnement du territoire

La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 5 octobre 2020 à l'hôtel d'agglomération d'Angers Loire Métropole. Au cours de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises concernant les déplacements, l'énergie et visant à encourager l'organisation de grands événements.

Dossier n°1 : Angers Loire Métropole subventionne l'achat de vélos électriques pour un montant de 19 611 €

Angers Loire Métropole souhaite encourager l'achat de vélos à assistance électrique dans le cadre du déploiement du plan vélo. Pour bénéficier d'une subvention, certaines conditions doivent être remplies : être domicilié sur le territoire d'Angers Loire Métropole, avoir déposé un dossier de demande de participation financière et fournir la facture d'achat dans un délai de 2 mois à compter de la date du courrier d'accord de la subvention. Le montant de la subvention est fixé à 25 % du prix d'achat TTC du vélo, plafonnée à 200 € par foyer pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, et 400 € pour l'acquisition d'un vélo cargo. Une seule subvention est accordée par foyer.

97 dossiers sont éligibles aux conditions d'attribution fixées par Angers Loire Métropole, pour un montant total de 19 611 €.

Depuis son lancement le 17 juin 2019, cette aide a été attribuée à 2084 foyers pour un montant total de 407 262 €.

Dossier n°3 : La collectivité indemnise les professionnels riverains des travaux des lignes B et C du tramway, à hauteur de 85 130 €

Pour pallier le préjudice économique subi par les professionnels riverains liés aux travaux de la réalisation des lignes B et C du tramway, une Commission d'indemnisation à l'amiable a été mise en place par Angers Loire Métropole. Après examen de chacune des cinq demandes déposées, la Commission d'indemnisation a conclu à la recevabilité de l'ensemble des demandes. Angers Loire Métropole attribue des indemnités d'un montant total de 85 130 €.

Dossier n°6 : Le marché de maîtrise d'œuvre de l'extension du réseau de chaleur Monplaisir transféré à ALTER Services

Dans le cadre du déploiement du réseau de chaleur Monplaisir, la 1^{re} phase commencera début 2021 avec le raccordement de 129 logements d'Angers Loire Habitat. Afin de respecter le planning de raccordement de la phase 1 portant sur les secteurs Lyautey / Paul-Valéry, le marché de maîtrise d'œuvre conclu entre Angers Loire Métropole et Abaque Ingénierie est transféré à ALTER Services. Cette dernière aura pour missions de lancer les marchés de travaux, de financer les investissements ainsi que la rémunération de la maîtrise d'œuvre à partir de la phase assistance pour la passation des contrats de travaux.

Dossiers n°15 et 23 : 145 000 € de subventions en soutien aux événements

Angers Loire Métropole soutient les grands événements sur la destination angevine. Une aide financière leur est attribuée en fonction des retombées économiques, touristiques et en matière de notoriété attendues. La collectivité attribue 145 000 € à ALTEC pour deux événements, répartis comme suit :

→ 50 000 € à Angers Loire Tourisme Expo Congrès (ALTEC) – Destination Angers pour le Salon du Végétal. Avec l'appui du Bureau horticole régional (BHR), ALTEC organise la 35^e édition du Salon du Végétal. Ce Salon 2020, entièrement repensé dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, propose deux rendez-vous : le premier rendez-vous, virtuel, a été proposé les 14 et 15 septembre, en amont du rendez-vous physique, reprogrammé en février 2021.

→ 95 000 € à ALTEC pour l'organisation d'Angers Geekfestival, 1^{er} festival pop culture, les 17 et 18 octobre 2020, au parc des Expositions.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM : <http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>

Qu'est-ce que la Commission Permanente ?

La Commission Permanente examine les affaires courantes ainsi que les orientations générales liées aux compétences d'Angers Loire Métropole, notamment en matière de développement stratégique.

Elle tient également lieu de Commission communautaire pour les Finances, les Ressources humaines et l'Informatique. Elle est composée du bureau exécutif (le président assisté des 15 vice-présidents), des maires délégués communautaires d'Angers Loire Métropole et de la première adjointe de la Ville d'Angers.

Une volonté de transparence

Les délibérations de la Commission Permanente n'ont pas de caractère public. Toutefois, si les décisions votées en Commission Permanente ne nécessitent pas d'être présentées lors des Conseils communautaires, leur contenu et leur portée concernent l'ensemble des habitants de l'agglomération.

C'est la raison pour laquelle Angers Loire Métropole a décidé de publier sur son site internet l'intégralité de ces délibérations, qui feront opportunément l'objet d'un communiqué.

L'ensemble des décisions des Commissions Permanentes réalisées depuis juin 2014 sont désormais accessibles et consultables en ligne.